



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités Locales et des Élections

Bureau des Élections et de la Réglementation

Dijon, le 4 juin 2021

Arrêté N° 842

Portant modification des horaires de scrutin dans certaines communes pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code électoral et notamment son article R41 ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU les demandes présentées par les maires des communes de Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

A R R E T E

Article 1er : Le dimanche 20 juin 2021 et s'il y a lieu, le dimanche 27 juin 2021, le scrutin pour les élections départementales et régionales se déroulera de **8 h 00 à 18 h 00** pour les communes du département de la Côte-d'Or,

à l'exception des communes de :

Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant

où le scrutin sera clos à 19 h 00.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or et les maires des communes de Chenôve, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui devra être affiché au plus tard le mardi 15 juin 2021 aux emplacements officiels des communes concernées et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

Le Préfet,

Signé : Fabien SUDRY